Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215601840-20251201-D_2025_124-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT

Séance du Lundi 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 1er décembre à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	22
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	06
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	28

Date d'envoi des convocations : Mardi 25 novembre 2025

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Alain LOUIS, Rachel GUIHARD, Brigitte DELAUNAY, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Nathalie GUILLO, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Laurianne FLEURY, Vincent THEBAULT, Isabelle ELAIN, Kevin MENANT

Procurations :
Mme Jeannine MAGREX à Mme Brigitte DELAUNAY
Mme Sylvaine TEXIER à M. Anthony LECOINTRE
Mme Christelle LANOË à Mme Nathalie GUILLO
Mme Corinne CHAUMIEN à Mme Rachel GUIHARD
M. David BLANCHARD à M. Jacky CHAUVIN
Mme Monique LE BRECH à Mme Valérie JEHANNO

Absents :
M. Benjamin VAUTRIN

Secrétaire de séance : Mme Valérie JEHANNO

Délibérations publiées le : mardi 2 décembre

2025 – 124 TARIFICATION SALON DU LIVRE JEUNESSE 2026

Le 24ème salon du livre jeunesse se déroulera du 28 au 31 mai 2026 avec 15 auteurs / illustrateurs invités. Il se déroulera en trois temps :

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215601840-20251201-D_2025_124-DE

- **de janvier à mai** : promotion de la lecture autour des ouvrages des invités dans les médiathèques en direction de la petite enfance (crèche, relais assistants maternels), des scolaires, des centres de mineurs, tout public

- **jeudi 28 et vendredi 29 mai** : interventions des invités dans les établissements scolaires des 13 communes

- **samedi 30 mai et dimanche 31 mai** : salon du livre sous les Halles avec dédicaces sur les stands des 4 librairies partenaires (Sainte-Hortense, maison de la presse, papeterie et Libellune), ateliers, rencontres, exposition des nouveautés de l'artothèque, films à l'Iris.

- Tarif interventions scolaires des auteurs/illustrateurs dans les 13 communes du territoire :

Le salon du livre jeunesse de Questembert est coordonnée par la médiathèque de Questembert. Les interventions scolaires des invités sont coorganisées et financées avec les communes et Questembert communauté.

La commune de Questembert, organisatrice, facture aux communes et Questembert communauté ces interventions :

- chaque commune finance 2 séances par école élémentaire
- Questembert Communauté finance les séances complémentaires afin que toutes les classes du CP au CM2 bénéficient de ces actions.
- Questembert finance les séances supplémentaires pour ses écoles maternelles, collèges, lycée, MFR le cas échéant.

Pour mémoire, une convention tripartite 2024-2026 a été signée entre la commune de Questembert, Questembert Communauté et chaque commune. Tarifs 2024-2026 interventions scolaires : 200€ par intervention d'un auteur par classe (1h à 1h30) soit :

Interventions scolaires	**2026 (prévisionnel)**		**2025**		**2024**
Répartition du financement	**nbre**	**montant**	**nbre**	**montant**	**nbre**
Questembert	31	6200	25	5000	25
Autres communes	29	5800	29	5800	29
Questembert communauté	36	7200	35	7000	35
total	**96**	**19200**	**89**	**17800**	**89**

Nombre d'interventions scolaires	**2026**	**2025**	**2024**
Autres communes	48	48	50
Questembert écoles élémentaires	21	20	21
Questembert écoles maternelles	11	10	11
Questembert collèges - lycée - MFR	16	11	7
total classes	**96**	**89**	**89**

400 € pour une commune avec 1 école

800 € pour une commune avec 2 écoles

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215601840-20251201-D_2025_124-DE

- Tarif animation auteur/illustrateur tout public en médiathèque

Certains invités auteurs peuvent animer des ateliers et des rencontres supplémentaires dans les médiathèques ou établissements scolaires du territoire.
Le cas échéant, la commune de Questembert facturera ces interventions supplémentaires selon les tarifs en vigueur de la charte des auteurs jeunesse 2026 :

514,64 € HT brut la journée
310,47 € HT brut la demi-journée

Certains auteurs et autrices sont assujettis à la TVA et doivent donc, comme la loi les y oblige, ajouter de la TVA au tarif brut indiqué. Le taux de la TVA varie selon la nature de l'intervention facturée :

- 10 % sur les droits d'auteur.
- 10 % sur les lectures publiques assorties d'une présentation orale des œuvres, les signatures et les lectures performances.
- 20 % sur les ateliers d'écriture, les tables rondes et les débats.

- Droit de place exposant : 10% des chèques-livres collectés avec un minimum garanti de 50€.

- une convention tripartite établie entre la commune de Questembert, chaque exposant et Questembert Communauté qui finance les chèques-livres, permet au service comptable de facturer le droit de place.
-

	Chèques-livres utilisés		
	en %	**nombre**	**montant**
PAPETERIE (Questembert)	29,44	446	4 460,00 €
MAISON DE LA PRESSE (Questembert)	32,21	488	4 880,00 €
SAINTE-HORTENSE (Rochefort-en-Terre)	19,87	301	3 010,00 €
ENFANTS DE LIBELLUNE (Redon)	18,48	280	2 800,00 €
TOTAL salon 2025		**1515**	**15 150,00 €**

Taux d'utilisation du chèque-livre :

2025 : 64,41 % (1515 utilisés / 2352 distribués)
2024 : 65,62 % (1573 utilisés / 2397 distribués)

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215601840-20251201-D_2025_124-DE

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus concernant le salon du livre 2026.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 2 décembre 2025.

La secrétaire de séance
Valérie JEHANNO

Le Maire,
Boris LEMAIRE